

## **AVIS PUBLIC**

**Demande de démolition  
2020-08**



AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot tiendra une séance, **le 14 avril 2020**, à 19 h, au Carrefour Notre-Dame situé au 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) afin de statuer conformément au Règlement 502 – Règlement sur la démolition d'immeubles, sur la demande ayant trait à l'immeuble suivant :

**20, 103<sup>ème</sup> Avenue**

**IMPORTANT :** Veuillez noter qu'exceptionnellement, la rencontre du comité d'étude des demandes de permis de démolition se tiendra à huit clos, ou par vidéoconférence ou appel conférence, selon les directives gouvernementales émises dans le contexte de la crise du coronavirus actuelle.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org).

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée à se faire entendre lors de la rencontre prévue pour l'étude de cette demande par le comité peut transmettre son nom et numéro de téléphone aux coordonnées ci-dessus afin d'être joint par appel conférence à la rencontre.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 MARS 2020.

---

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

---